Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Peut on porter plainte contre un maire pour abus de pouvoir

Par Lila1980

Le litige
Le domaine des lacs de thaon les Vosges est payant de 9h à 18h
Or sur leur site il est précisé payant de 13h à 18h
J'ai contacté la mairie pour leur signifier mon incompréhension
On m'explique que cela a été voté
Consultez le décret
J'ai eu accès à ce décret
En aucun cas il est notifié l'horaire
C'est inadmissible j'ai le sentiment qu'on nous vole
Est ce que je peux porter plainte
Merci

Par ESP

Bonjour
A quelle heure avez vous étè verbalisé ?